



Droit de Naître

LE SINISTRE RETOUR DU « SUICIDE ASSISTÉ »



Sommaire

Le sinistre retour du
« suicide assisté »
pages 1 et 2

« IVG » : jamais l'on n'a
autant tué
page 3

Un ouvrage de combat
contre l'avortement
page 4

Un simple appel et c'est la
vie qui gagne !
page 5

L'hiver démographique
tombe sur la France et sur
le monde
page 6

L'avortement provoque un
féminicide en Inde
page 6 et 7

Beau succès de la Marche
pour la Vie
page 8

La France n'a plus d'argent. Son gouvernement est en sursis. La dette explose. Mais les députés ont un projet : légaliser le suicide assisté pour les personnes âgées et les malades.

Ce sinistre dessein rôde comme un spectre dans les allées de l'hémicycle depuis la réélection d'Emmanuel Macron. Gabriel Attal a tenté de faire voter un projet de loi extrêmement radical et inquiétant par l'Assemblée nationale avant de voir son élan brisé par la dissolution surprise du 9 juin 2024. Michel Barnier a annoncé vouloir reprendre ce projet à son compte avant d'être fauché dans son élan par

la motion de censure qui a fait tomber son gouvernement.

Chassé par la porte à deux reprises, le fantôme rentre aujourd'hui par le perchoir. Cette fois, c'est en effet la Présidente de l'Assemblée nationale qui est à la manœuvre. Yaël Braun-Pivet regrette « six mois de perdu » et pèse de tout son poids pour que le texte soit débattu dès le mois de février. « Chacun, s'il est gravement malade, mérite de pouvoir décider de sa fin de vie librement, en conscience et avec la dignité que tout être humain est en droit d'exiger », a martelé la présidente de la chambre basse.



« NOUS NE VOULONS PAS LE SUICIDE DE NOS PROCHES ! »

Un texte inquiétant

Si la loi soumise aux députés venait à être similaire à celle préparée par le gouvernement Attal, ce serait très inquiétant. D'après ce texte, non seulement les patients dont le pronostic vital est compromis à court terme pourraient être « suicidés », mais aussi ceux dont la mort est envisagée à « moyen terme », une expression très floue. Ce texte prévoit également que les patients pourront recevoir l'injection létale de la part d'une personne tierce sans qualification médicale. Or, que se passera-t-il si ce tiers est un proche empressé de percevoir l'héritage de la personne en fin de vie ?

« Aucun pays n'envisage l'administration de la substance létale par un proche », ont dénoncé une vingtaine de sociétés savantes et de syndicats de soignants, dès que cette disposition a fuité dans la presse.

Enfin le suicide pourrait avoir lieu n'importe où – donc hors de tout contrôle - y compris au domicile du patient ou en maison de retraite... Là encore, une vive préoccupation est légitime au regard des maltraitances que subissent les pensionnaires de certains Ephaad et du manque récurrent de place dans ces établissements.

L'injection létale deviendra-t-elle la solution « miracle » pour libérer des lits dans les maisons de retraite ? Et l'État trouvera-t-il dans l'élimination des personnes âgées et des malades une occasion inespérée de résorber le déficit abyssal de la Sécurité sociale ?

Droit de Naître adresse un carton rouge à Mme Braun-Pivet pour lui reprocher ses mauvaises manœuvres. Non, les Français ne veulent pas que l'on « suicide » leurs proches ! ■

Belgique : l'euthanasie hors de contrôle

La Belgique est régulièrement érigée en modèle par les partisans de l'euthanasie, y compris par Emmanuel Macron, et cela devrait nous inquiéter tant la situation semble hors de contrôle chez nos voisins...

Année après année, le taux de suicide assisté augmente dans le royaume, avec notamment une hausse de 15% en 2023 par rapport à l'année précédente. Les cas se diversifient aussi : dorénavant ce ne sont plus seulement les personnes très âgées ou les grands malades qui reçoivent, à leur demande, la piqûre

létale, mais aussi des personnes dépressives, malades d'Alzheimer et même des adolescents.

Face à cette situation, la Commission fédérale de contrôle et d'évaluation de l'euthanasie a tiré la sonnette d'alarme le 22 janvier 2024. Ses membres demandent plus de moyens pour enquêter sur la conformité des cas d'euthanasie avec la loi, rappelant que la Commission dispose actuellement de seulement deux secrétaires pour gérer plus de 3500 dossiers éminemment sensibles par an.

« IVG » : jamais l'on n'a autant tué



Quand elle défendit dans l'hémicycle son sinistre projet de légaliser l'« interruption volontaire de grossesse », Simone Veil prétendit que l'avortement devrait « rester l'exception, l'ultime recours pour des situations sans issues ». 50 ans plus tard, jamais l'on n'a autant avorté dans notre pays.

L'an passé, 243 623 « IVG » ont été pratiquées en France, d'après les statistiques officielles. En 2023, il y en avait eu 234 300, en 2021, 223 300, et en 2001, 202 200. Par ailleurs ces chiffres épouvantables ne prennent pas en compte les avortements tardifs (IMG) et ceux, très précoces, causés par la pilule du lendemain ou le stérilet...

Triste exception française

L'avortement est à ce jour légale dans la presque totalité des pays européens. Cependant aucune nation n'a banalisé cette pratique comme la nôtre. L'écart avec nos voisins est tel que l'on peut malheureusement à présent parler d'une « exception française » à ce sujet. Deux exemples suffisent à saisir la gravité de la situation. En Allemagne, il y a eu moins de 95 mille « IVG » en 2023 pour une population totale qui était alors de 83 millions d'habitants. En France, rappelons-le, il y en a eu sur la même période 244 mille IVG pour 67 millions d'habitants. Avec l'Italie, la comparaison est encore plus flagrante. La république transalpine a recensé « seulement » 63 643 avortements en 2023, soit près de 180 000 de moins que chez nous ! Par ailleurs, en Allemagne comme en Italie, le

nombre d'avortements régresse fortement avec respectivement une diminution de 30 et 50 % depuis l'an 2000.

Incurie des pouvoirs publics

En France, toutes les lois depuis 1975 s'inscrivent en sens unique : autoriser, banaliser et promouvoir l'avortement. Notre pays est ainsi passé d'une situation de dépénalisation provisoire avec la loi Veil à la constitutionnalisation du printemps dernier qui fait de la suppression de son propre bébé un droit sacré au même titre que celui de pratiquer sa religion !

L'avortement est mieux remboursé que la maternité et les associations comme le Planning familial qui en font la promotion reçoivent des millions d'euros de subventions alors que les associations pro-vie sont persécutées par des lois liberticides qui cherchent à les empêcher d'aider les femmes.

Cette situation ne peut plus durer et c'est pourquoi Droit de Naître a interpellé les Présidents des groupes de droite et de centre-droit à l'Assemblée nationale.

À la chambre basse, les troupes de Mme Le Pen et de MM. Wauquiez et Ciotti occupent, ensemble, près de 200 sièges. Droit de Naître leur demande de créer une commission d'enquête qui chercherait à comprendre les causes de l'augmentation du nombre d'avortements en France et réfléchirait à des solutions concrètes afin de favoriser leur diminution. ■

Notre pays est ainsi passé d'une situation de dépénalisation provisoire avec la loi Veil à la constitutionnalisation du printemps dernier qui fait de la suppression de son propre bébé un droit sacré au même titre que celui de pratiquer sa religion !



Un ouvrage de combat contre l'avortement

En France, malheureusement, le mouvement pro-vie semble condamné à prêcher dans le désert. La constitutionnalisation de l'avortement s'est ainsi faite avec l'appui de la totalité des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale. Cette situation, bien qu'infiniment déplorable, n'est malheureusement pas surprenante : voilà 40 ans que les Français sont matraqués par une propagande à sens unique qui célèbre l'avortement comme un droit et un progrès.

Un livre pour rétablir la vérité

Pour soulever cette chape de plomb, il n'y a pas d'autre solution que de réinformer nos compatriotes directement avec des arguments simples, efficaces et factuellement incontestables. C'est là tout l'objet du livre de Droit de Naître *50 questions & réponses à propos de l'avortement*.

Le plus grand mérite de cet ouvrage réside dans la justesse de son argumentation et dans la précision de ses explications. Il expose clairement la vérité à propos des différentes méthodes utilisées pour tuer le bébé, des complications physiques et psychologiques pour la maman, du commencement de la vie et des principales étapes du développement de l'embryon. Il offre aussi, dans un langage accessible, de solides arguments éthiques pour réfuter l'avortement.

Grâce au soutien des amis de Droit de Naître, cet ouvrage sera prochainement édité et diffusé à des dizaines de milliers d'exemplaires. Il sera envoyé aux paroisses, aux bibliothèques municipales et privées et bien sûr aux élus. Parents, médecins, éducateurs et religieux pourront en faire usage pour œuvrer à la défense du droit à la vie. ■

CNEWS dit la vérité, elle est condamnée

Il ne fait pas bon dire la vérité sur l'avortement en France. Le 25 février 2024, la première chaîne française d'information en continue a rappelé, via un bandeau, que l'avortement est la première cause de mortalité en France. Cette information est rigoureusement exacte puisque l'« IVG » a causé environ 230 000 morts en 2023, contre 172 000 pour le cancer et environ 138 000 pour les maladies cardio-vasculaires.

Ce rappel n'a manifestement pas été du goût de l'ARCOM, le gendarme des médias. D'après cette officine publique, CNEWS a manqué à son « obligation d'honnêteté et de rigueur dans la présentation et le traitement de l'information ». En conséquence, la chaîne a été condamnée à une amende de 100 000 euros. On connaît maintenant, au centime près, le prix de la vérité en France.

« Les Nouvelles de *Droit de Naître* »
est une publication de
l'Association *Droit de Naître*.

ISSN : 1283-699

Directeur de la publication : M. Fernandez
Comité de rédaction : M. Georges Martin

Édité par Droit de Naître, association loi 1901,
constituée le 21 septembre 1995, durée illimitée.

N. SIRET : 407 650 175 00034

Siège social : 39 av. Pasteur – 92400 Courbevoie
Tél. : 0 800 880 521

E-mail : contact@droitdenaitre.org

Site : www.droitdenaitre.org

Flashage-impression :

GIE Européenne de Médias

ZI St-Arnoult 28170 Châteauneuf-en-Thymerais
RCS C383983798

Un simple appel et c'est la vie qui gagne !

Que se passe-t-il quand une Française en situation de précarité est confrontée à une grossesse imprévue ? Naturellement, elle cherche de l'aide. Si son conjoint, ses parents ou ses amis ne sont pas en mesure de la lui procurer, il est très probable qu'elle finisse par pousser la porte de l'une des permanences du Planning familial.

Malheureusement nous connaissons la vraie nature de cette organisation : le Planning familial est une organisation militante farouchement favorable à l'avortement. L'intérêt du bébé – réduit à un « amas de cellules » - n'est jamais considéré. Qui peut croire que ces gens qui militent pour l'abrogation de la clause de conscience des médecins et aident les femmes à contourner la loi en se faisant avorter à l'étranger, encourageraient une maman à garder son bébé ?

À cause du Planning, combien de femmes ont été traumatisées, parfois pour toute la vie, par l'acte terrible qu'elles ont posé ? Combien de petites vies ont été sacrifiées ? Droit de

Naître milite pour un changement de législation afin que le droit à la vie des plus petits soit pris en compte.

Cependant, en attendant ce changement espéré, il n'est pas possible d'abandonner les femmes à leur détresse et les bébés à leur sort. C'est pourquoi votre association a créé le *Fil de la Vie*, un service gratuit à disposition de toutes les mamans en difficulté qui ne se résignent pas à l'avortement.

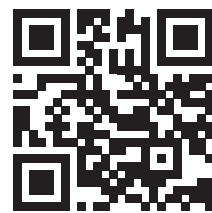
En appelant le 0 800 880 521 les femmes reçoivent une écoute bienveillante, des informations sur les aides financières et prestations sociales auxquelles elles ont droit au regard de la loi, des conseils pratiques sur les démarches administratives nécessaires à l'obtention de ces aides et une orientation vers les organismes susceptibles de leur porter assistance.

« Bébé est née. Merci infiniment pour toute l'aide que vous m'avez apportée je vous en serai éternellement reconnaissante », nous écrit l'une d'entre elles. Il suffit d'un appel et c'est la vie qui gagne ! ■



0 800 880 521

droitdenaitre.org



L'hiver démographique tombe sur la France et sur le monde

Année après année, la natalité recule dans notre pays. D'après le dernier bilan annuel de l'Insee, environ 663.000 bébés sont nés en 2024, soit 2,2 % de moins qu'en 2023. Jamais la France n'a connu un solde naturel aussi bas depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. « Cette chute des naissances depuis une dizaine d'années est due à la baisse de fécondité des femmes », explique Sylvie Le Minez, responsable de l'unité des études démographiques et sociales à l'Insee, au journal *Les Échos*.

De façon invraisemblable, personne n'ose interroger le rôle, pourtant indiscutable, joué par l'avortement de masse, dans cette situation. Sans l'« IVG », ce ne sont pas 663 000 bébés qui seraient nés dans notre pays l'an passé, mais plus de 900 000. Un avortement pour trois

naissances, voilà désormais le terrible *ratio* français.

Est-il nécessaire de préciser que cette situation se traduira, dans quelques années, par une grave pénurie de main d'œuvre et que la pression s'accroîtra encore sur nos dépenses de santé et notre système de retraites ?

Un démographe sonne le tocsin

Alors que les verts et les disciples de Malthus brandissent régulièrement le spectre de la surpopulation mondiale, la chute démographique se constate aussi à l'extérieur de nos frontières. L'un des démographes les plus réputés au monde, le britannique Paul Morland, vient de consacrer un ouvrage choc à cette question : *No One Left – Why the World Needs More Children* (Plus

personne – Pourquoi le monde a besoin de davantage d'enfants).

Morland explique, chiffres à l'appui, que la modernité a donné lieu à une sorte de « conspiration contre la fécondité ». Nous assistons à une « transformation sociale complète » prévient-il. En 1950, en Italie, il y avait « environ 17 enfants de moins de 10 ans pour une personne de plus de 80 ans » : aujourd'hui, c'est plutôt un pour un. En Thaïlande, en 1950, il y avait « plus de 70 enfants de moins de 10 ans pour une personne de plus de 80 ans » : dans une génération, les plus de 80 ans seront plus nombreux que les moins de 10 ans ». Quant au Japon et à la Chine, ils auront perdu plus de 40 % de leur population d'ici la fin du siècle.

Le démographe avertit qu'aucun modèle de solidarité nationale ne sera viable si la natalité n'augmente pas. ■

L'avortement provoque un féminicide en Inde

L'expression « féminicide » est un néologisme forgé par le mouvement féministe afin de qualifier le meurtre d'une femme par un homme en raison de son sexe. Aujourd'hui, le terme est passé dans le langage courant et il n'est pas rare qu'il soit utilisé pour qualifier des crimes passionnels ou crapuleux dont la victime appartient au sexe féminin.

Curieusement, il n'est guère employé pour dénoncer le génocide en cours en Inde. Les petites filles y sont pourtant des millions à être sacrifiées chaque année pour le seul fait d'être conçues femmes. Le site reinforcement.tv a publié une

enquête fort intéressante à ce sujet. « En Inde, la société étant ce qu'elle est, l'avortement est pratiqué de manière différentielle depuis que les femmes 'bénéficient' du diagnostic prénatal », écrit Pauline Mille.

800 petites filles pour 1000 garçons

D'après le ministère de la Santé de l'État du Bihar, au nord du pays, 882 filles sont nées pour 1.000 garçons en 2023-2024 contre 894 en 2022-2023, et 914 en 2021-2022. Dans certains districts, comme le Vaishali, le ratio est passé à moins de 800 pour 1.000. La situation est

à présent telle qu'il n'est pas rare que l'on tue les petites filles dans le ventre de leur mère au-delà du terme légal. « Ainsi, rapporte Mille, dans un autre État de l'Inde, le Karnataka, le directeur d'une clinique, deux infirmières et deux autres employés ont-ils été arrêtés en décembre 2023 après qu'un fœtus de fille âgé de 22 semaines eut été découvert dans une poubelle. »

Bon et mauvais avortement ?

Rudrani Gupta, la journaliste de Shethepeople, le site d'où ces informations sont tirées, écrit : « Le

grand nombre de filles manquantes montre que notre société souffre encore de maux sociaux tel le fœticide des filles et l'infanticide. Cela montre que les filles sont toujours considérées comme un fardeau. (...) La première question qui m'est venue à l'esprit est, comment quelqu'un peut-il être aussi

méchamment et inhumain pour tuer un fœtus seulement pour son genre ? Comment quelqu'un peut-il décider si quelqu'un a le droit de vivre ou non en fonction du sexe qu'il a à sa naissance ? »

Pauline Mille lui donne raison, avant d'ajouter, fort pertinemment :

« il ne saurait y avoir d'un côté le mauvais avortement eugénique ou sexiste, et de l'autre le bon avortement laissé au libre choix de la mère (...) Il y a, toujours et partout, quels que soient le confort et l'idéologie de chacune, l'assassinat assumé, revendiqué, du tout petit. » ■

Le courrier des amis de Droit de Naître

✓ « J'apprécie l'esprit chrétien avec lequel vous menez le combat pour l'observation du principe du Décalogue, « Tu ne tueras pas », principe appliqué aux plus faibles : les enfants à naître et les personnes âgées. La presse ne tarit pas d'éloges pour saluer les exploits de la médecine lorsque celle-ci réussit à faire survivre un prématuré. Par contre la médecine réalise l'exploit inverse en avortant un enfant viable capable de naître à terme. Cherchez l'erreur, vous trouverez l'horreur » P. L.

✓ « Évidemment, rien que ce projet d'accepter l'avortement jusqu'à 18 semaines me rend malade... De plus ma belle-fille est justement

enceinte de 18 semaines, l'échographie est parlante. Cet enfant est tout a fait formé, ce serait un assassinat ! Dieu merci, ils sont tous les deux ravis de cette naissance prévue pour Noël... Merci, Seigneur » D. T.

✓ « Ah ! Oui bien sûr, je me joindrai à votre prière, enthousiasmée par vos justes et précis écrits, que je n'hésiterai pas à transmettre partout, auprès d'amis réceptifs, laïcs et religieux. De tout cœur, Merciiii ! Car vous nous dynamisez/rafraîchissez, dans l'essentiel, tout simple, pour et par l'amour naturel du droit à la vie ! Nous offrons tout, donc, avec et par-pour, vous aussi !!! » V. B.

✓ « Je vous confie quelque chose de terrible ! Récemment, une de mes tantes par alliance a envoyé un faire-part à mes belles sœurs. En substance : « Je vous annonce ma mort le 5 Juin prochain ! » OUI, VOUS AVEZ BIEN LU !!! On peut maintenant organiser ses obsèques, bon, choisir de se faire incinérer, ça se respecte, mais, on peut choisir le jour de sa mort, l'organiser, et EN FAIRE PART !!! ??? Honte, Colère et Tristesse m'habitent ! Au secours, continuons à nous mobiliser, RESISTONS ! Merci pour votre action plus urgente que jamais !!! » Bien à vous, C. B.

États-Unis : retour d'une politique *pro-life*

La victoire de Donald Trump aux élections présidentielles américaines de novembre 2024 a été un coup de massue pour le camp « pro-choice ». Les militants pro-avortement s'étaient en effet jurés d'empêcher le « come-back » de l'ancien Président à qui ils ne pardonnent pas d'avoir contribué décisivement au renversement de l'arrêt *Roe vs Wade* via la nomination de juges « pro-life » à la Cour suprême.

Durant la campagne présidentielle, l'adversaire du candidat ré-

publicain, Mme Kamala Harris, a fait de la restauration du « droit » à l'avortement son principal cheval de bataille espérant ainsi garantir le vote féminin en sa faveur. Son échec a logiquement sonné comme un désaveu cuisant pour la cause qu'elle défendait.

Dès les premiers jours de sa présidence, M. Trump a manifesté son souhait de renouer avec la politique pro-life de son premier mandat. Sous son impulsion, la Chambre

des représentants a voté un projet de loi visant à obliger les soignants à fournir les mêmes soins aux bébés nés vivants lors d'un avortement, qu'à « tout autre nouveau-né du même âge gestationnel ».

Son vice-président, M. Vance, a participé en personne à la *March for Life* à Washington, le 24 janvier, et y a pris la parole. Le même jour, le secrétaire d'État, Marco Rubio, a ordonné l'arrêt de toute subvention publique américaine en faveur de l'avortement à l'étranger.

Beau succès de la *Marche pour la Vie*

Jamais l'on n'a autant avorté en France, la clause de conscience des médecins est constamment menacée et une loi sur le suicide assisté se profile à l'horizon. Voilà autant de raisons de battre le pavé. Une délégation de Droit de Naître a donc tout naturellement participé à la *Marche pour la Vie* qui a eu lieu à Paris, le 19 janvier 2025.

Cinquante ans après le vote de la loi Veil, environ 15 000 manifestants, dont beaucoup de jeunes gens et de jeunes familles, ont dénoncé, place du Trocadéro, le massacre des enfants à naître et la menace pesant sur les personnes âgées et les malades. Les innombrables petites victimes de l'avortement ont été honorées d'une minute de silence, sous le regard stupéfait de la presse qui, désormais, couvre cet événement comme il se doit.



Milei fustige l'avortement à Davos

Le président argentin, Javier Milei, est un adversaire farouche de l'avortement et, plus globalement, du mouvement néo-féministe. C'est là un fait bien connu qu'il n'a jamais caché à ses électeurs, bien au contraire. En revanche, entendre un discours pro-vie au très politiquement correct Forum de Davos est une heureuse surprise.

En s'adressant aux élites économiques mondiales le 23 janvier 2025, l'actuel locataire de la *Casa Rosada* a dénoncé avec véhémence le « cancer woke » et son « agenda sanguinaire et meurtrier de l'avortement ». Ce dernier est conçu, d'après le Président argentin, « sur les prémices malthusiennes selon lesquelles la surpopulation va détruire la Terre et, en conséquence, il faut introduire quelque mécanisme de contrôle de la population ».

De telles paroles dans la bouche d'un Chef d'État eurent été impensables il y a encore quelques mois. Un vent nouveau est en train de souffler sur l'Occident et c'est tant mieux !